



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL-DE LOIRE

Le Préfet de région

Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie Centre-Val de  
Loire

Affaire suivie par :  
Pascal ALILAIRE  
02 38 78 85 74

pascal.alilaire@culture.gouv.fr

Références : 20/PA/RS/1470

à

Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement  
Cité Administrative  
Boulevard George Sand  
36000 CHATEAUROUX

ORLEANS, le 25 AOÛT 2020

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** GOURNAY (INDRE), carrière de Gournay  
IA0360842000007  
Votre courrier du 18 août 2020  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 18 août 2020.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la Région Centre-Val de Loire,  
et par subdélégation,  
le Conservateur régional de l'archéologie adjoint

Christian VERJUX